

ACTE 2

RENFORCER NOS GARANTIES

Répondre à vos attentes est indispensable dans la mise en œuvre de notre régime spécial de Sécurité sociale : **des cotisations justes pour des remboursements et services de qualité !**

Depuis la création de la CAMIEG en 2007, sa vocation initiale d'être à l'équilibre n'a jamais été respectée. Les projections faites lors de sa création étaient totalement erronées et insuffisamment corrigées.

Les Pouvoirs publics ont laissé notre régime être un organisme lucratif, malgré les nombreuses interpellations de vos représentants FO.

Le constat est sans appel : ce cumul d'excédents a eu pour effet une spoliation sans égard. Les assurés des IEG ont fait don au régime général de 350 millions d'euros. Rapporté au nombre de cotisants, c'est plus de 1 100 euros par ouvrant droit !

FO s'est toujours opposée fermement aux projets des lois de financement de la Sécurité sociale pour lutter contre toute spoliation.

S'y opposer quand la loi est promulguée est un écran de fumée !

Des améliorations de prestations ont toutefois été proposées sur l'optique et le dentaire notamment. Elles ont été accompagnées de légères baisses de cotisations, pour les actifs puis les pensionnés.

Pour FO, ces améliorations n'ont jamais répondu entièrement à vos attentes et sont mesquines au regard des sommes ponctionnées.

Concernant les **prothèses auditives**, les Pouvoirs publics ont bloqué la possibilité d'améliorer les remboursements des équipements hors « 100 % santé ». Cette **obligation de plafonnement** imposée aux complémentaires santé n'aurait jamais dû être applicable à notre régime spécial de Sécurité sociale.

Nous sommes les seuls à ne pas accepter ce plafonnement.

Pour FO, notre régime ne doit plus présenter d'excédents importants à l'avenir.

Nous refusons que chaque proposition faite sur des améliorations de prestations soit automatiquement reportée sur les contrats collectifs surcomplémentaires (CSMA obligatoire pour les actifs/CSMR facultative pour les retraités).

FO a entendu vos attentes et portera vos revendications telles que :

- L'augmentation de la prise en charge des honoraires dans le cadre d'une hospitalisation.
- La prise en charge des consultations des psychologues cliniciens.
- La prise en charge de l'homéopathie.
- La mise en place d'un forfait annuel pour la prise en charge des médicaments non remboursés sur prescription médicale.
- La prise en charge des chargeurs sur secteur pour prothèses auditives.
- L'intégration des évolutions technologiques (orthèses-prothèses...).
- ...

Pour FO, chaque proposition doit bénéficier autant aux besoins de nos assurés actifs et pensionnés.

Le désengagement de la Sécurité sociale sur les remboursements ne doit pas être une fatalité dans la gestion de notre régime spécial.

Pour préserver nos droits et construire l'avenir, VOTEZ FO !

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org



Élections de vos représentants
au conseil d'administration



du 21 au 24 juin 2021

Pour préserver nos droits
et construire l'avenir, **VOTEZ FO!**



Sandrine TELLIER



François MOYNE



Thomas CLAIN



Laurence PINET



Éric MACEL



Vincent KONIECZNY